Image not found or type unknown

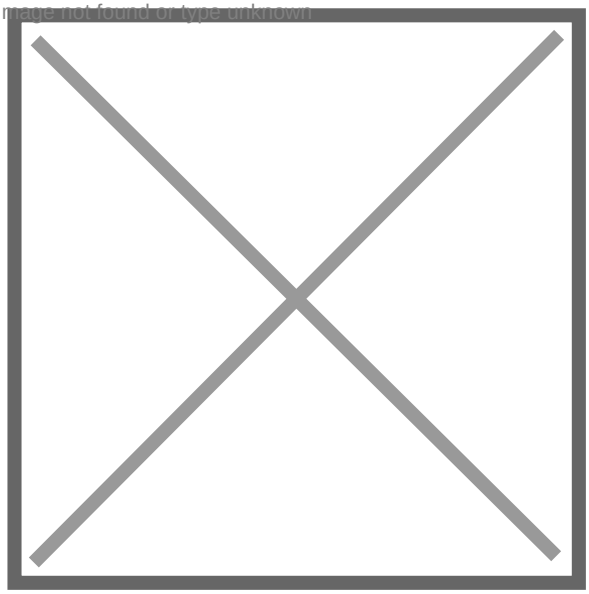

Un malade accusé de violation de domicile

Par **cerberus1**, le **12/08/2016** à **11:32**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

un de mes amis que je veux aider à un problème:
son fils majeur convalescent et sous traitement à la maison est rentrer chez son voisin et aurait menacé des gens làbas avec une bouteille et les aurait même agressé.
dans ce cas particulier,que risque mon ami et son fils?
MERCI [smile4]

Par **Visiteur**, le **12/08/2016** à **16:23**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Les parents rien, le fils oui...
L'article 226-4 du Code pénal dit que :

« L'introduction ou le maintien dans le domicile d'autrui à l'aide de manoeuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, hors les cas où la loi le permet, est puni. jusqu'à d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende » .

Par **cerberus1**, le **14/08/2016** à **10:27**

je viens d'apprendre qu'après l'avoir bien maîtrisé à plusieurs,le voisin l'a agressé et essayé

de le tuer selon des témoignages clairs.le voisin a ensuite violé notre domicile et fracturé notre porte pour le poursuivre et le menacer en sachant très bien qu'il est malade.
peut on porter plainte pour ça?

Par **Visiteur**, le **14/08/2016** à **17:35**

Houla ! Prenez un avocat.

Par **chaber**, le **15/08/2016** à **06:46**

bonjour,

[citation]je viens d'apprendre qu'après l'avoir bien maîtrisé à plusieurs,le voisin l'a agressé et essayé de le tuer selon des témoignages clairs.le voisin a ensuite violé notre domicile et fracturé notre porte pour le poursuivre et le menacer en sachant très bien qu'il est malade.
peut on porter plainte pour ça?[/citation]oui

Par **cerberus1**, le **18/08/2016** à **14:25**

c'est encore plus grave.
le voisin dit avoir été agressé,le fils de mon ami dit l'avoir interpellé en lui donnant des tapes sur l'épaule et surtout aucun des autres voisins n'a vu cette agression dont le voisin dit avoir été victime.
ils ont seulement vu le fils de mon ami se faire agressé par le voisin et ses amis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés